

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 12 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints et M. André SAGNOL conseiller municipal délégué.

M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET et Mme Rose Marie ABRIAL, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT

M. Hervé BONHOMME pouvoir à M. Bernard BARRY

M. François AKAKO pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Adrien DESSAILLY pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

Mme Manon GOURDY pouvoir à Mme Ghislaine BERGER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Philippe CELLE

Mme Delphine BONNET

M. Willy BERTHASSON

Mme Adeline RASCLE

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Mme Laetitia SABATIER

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine BERGER

Objet : Décision modificative n°2 – Budget annexe maison médicale exercice 2025
(Délibération 2025_12_07)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget 2025 de la maison médicale,

Les prévisions budgétaires inscrites au budget maison médicale de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice afin de tenir compte des réalisations effectives. Dans ce cadre, la décision modificative n°2 du budget maison médicale de l'exercice 2025 présenté ci-dessous, propose les ajustements aux inscriptions budgétaires

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
TOTAL D charges à caractère générale	1 061.00€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D023 Virement à la section d'investissement	0.00€	10 075.00€	0.00€	0.00€
TOTAL R042 Opérations d'ordre de transfert	0.00€	0.00€	0.00€	7 214.00€
TOTAL R75 Autres produits de gestion courante	0.00€	0.00€	0.00€	1 800.00€
Total FONCTIONNEMENT	1 061.00€	10 075.00€	0.00€	9 014.00€
INVESTISSEMENT				
TOTAL D21 immobilisations corporelles	0.00€	2 861.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D040 Opération d'ordre de transfert	0.00€	7 214.00€	0.00€	0.00€
TOTAL R021 Virement de la section de fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€	10 075.00€
Total INVESTISSEMENT	0.00€	10 075.00€	0.00€	10 075.00€
Total	19 089.00€		19 089.00€	

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 du budget maison médicale de l'exercice 2025 telle que présentée.

Membres en exercice	27
Présents	15
Représentés	5
Votants	20

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	20

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le :
et publication sur le site internet
de la Mairie le :

Pour Copie conforme le :
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE